

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**
Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**
Élus en fonction : **29**
Votants: **24**

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 057-215706631-20240930-2024_74-DE



17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/74 ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2024

Rapport :

Le Conseil Municipal est amené à adopter le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 joint à la présente.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Le Compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque,

À L'UNANIMITÉ,

- **ADOPTÉ** le Compte Rendu de la séance du 26 juin 2024.





DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ

COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/75 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapport :

Sur la section de fonctionnement :

Afin de pourvoir aux dépenses du chapitre 65, et particulièrement de l'article 65748 « Subventions aux associations » augmentées par l'attribution de subventions exceptionnelles postérieurement au vote du Budget Primitif, un mouvement de 21 190 € est rendu nécessaire par transfert en partie négligeable du chapitre 011 et augmentation des recettes de fonctionnement par les recettes de DGF publiée et notifiée postérieurement au vote du Budget Primitif. Les dépenses d'amortissement de 95 000 € trouvent leur équivalent en recettes d'investissement.

Sur la section d'investissement :

Le travail de transfert depuis le chapitre 23 vers le chapitre 21 (travaux achevés), ainsi que l'amortissement des études non suivies de travaux remontant jusqu'à l'année 2008 impose l'abondement des chapitres 041 en recettes comme en dépenses pour un montant équivalent de 590 000€, il s'agit d'opérations d'ordre qui n'influent pas sur le budget.

Section de Fonctionnement – Dépenses :

CHAP/ ART	DEPENSES	PREVU 2024 €	€	€
011	Charges à caractère général	2 408 500,00		- 435,48
012	Charges de personnel	4 671 000,00	0	
014	Atténuation de produits	340 000,00	0	
65	Autres charges de gestion courantes	1 522 810,00	- 1 500,00	+ 21 190,00
66	Charges financières	250 000,00	0	
67	Charges exceptionnelles	0,00	+ 1 500,00	
	Total Dépenses Réelles	9 192 310,00	0	+ 20754,52
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	0	+ 95 000
023	Virement à la section d'investissement	848 350,53	0	- 95 000,00
	Total Opérations d'Ordre	1 098 350,53	0	
	TOTAL	10 290 660,53	+ 0,00	+ 20 754,52

Section de Fonctionnement – Recettes :

CHAP/ ART	RECETTES	PREVU 2024	DM 1	DM 2
013	Atténuations de charges	12 000,00		
70	Produits des services	310 500,00		
73	Impôts et Taxes	7 368 920,00		
74	Dotations et Participations	1 099 450,00		+ 20 754,52
75	Autres produits de gestion courante	466 000,00		
76	Produits financiers	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00		
	Total Recettes Réelles	9 256 870,00		+ 20 754,52
042	Opération d'ordre entre sections	0,00		
	Total Opérations d'Ordre	0,00		
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	1 033 790,53		
	TOTAL	10 290 660,53	+ 0,00	+ 20 754,52

Section d'Investissement – Dépenses :

CHAP/ ART	DEPENSES	PREVU 2024	DM 1	DM 2
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0	
16	Remboursement d'emprunts	800 000,00	0	
20	Immobilisations incorporelles	143 931,36	0	
204	Subvention d'équipement	94 818,00	0	
21	Immobilisations corporelles	704 681,92	+ 5000,00	
23	Immobilisations en cours	2 314 895,47	- 5000,00	
27	Autres immobilisations financières	0	0	
	Total Dépenses Réelles	4 108 326,75	0	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0	0	
041	Opération patrimoniales	0	0	+ 590 000,00
	Total Opérations d'Ordre	0	0	+ 590 000,00
001	Déficit antérieur d'investissement reporté	303 135,71	0	
	TOTAL	4 411 462,46	0	+ 590 000,00

Section d'Investissement -- Recettes:

CHAP/ ART	RECETTES	PREVU 2024	DM 1	DM 2
024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00	0	
10	Dotations, fonds divers et réserves	835 931,37	0	
13	Subventions d'investissement	197 180,56	0	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	0	
	Total Recettes Réelles	3 313 111,93	0	
040	Opération d'ordre entre section	250 000,00	0	+ 95 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	+ 590 000,00
	Total Recettes d'Ordre	173 000,00	0	+ 590 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	848 350,53	0	-95 000
	TOTAL	4 411 462,46	0	+ 590 000,00

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2024 approuvant le budget

Considérant la nécessité de procéder à divers ajustements techniques,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **PREND ACTE** et valide la décision modificative correspondante,
- **DÉCIDE** de modifier le budget primitif 2024 comme indiqué ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODSCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODSCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

**2024/76 AFFECTATION D'UNE PARTIE DES RÉSULTATS 2023 DES RÉGIES D'ÉLECTRICITÉ ET DE
TÉLÉDISTRIBUTION**

Rapport

Le Maire donne, dans le tableau ci-dessous, les résultats d'exploitation 2023 des budgets de la Régie Municipale d'Électricité et de Télédistribution de Talange :

BUDGET ELECTRICITE

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	4 791 942,70	5 195 970,35	404 027,65
	Section d'investissement	690 978,64	897 949,65	206 971,01
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation	0,00		788 518,63
	Report en section d'investissement	0,00		187 134,43

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 057-215706631-20240930-2024_76-DE

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	D'EXÉCUTION
TOTAL (réalisations + reports)	1 192 546,28	394 105,44	1 586 651,72

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	
	Section d'investissement	- 109 048,32
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	- 109 048,32

BUDGET TELEDISTRIBUTION :

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	631 918,72	651 353,78	19 435,06
	Section d'investissement	397 904,65	57 929,73	- 339 974,92

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation	0,00		50 699,91
	Report en section d'investissement	0,00		471 255,90

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	SOLDE D'EXÉCUTION
TOTAL (réalisations + reports)	70 134,97	131 280,98	201 415,95

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	
	Section d'investissement	- 57 750
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	- 57 750

Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2221-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2024 de la Ville, une partie des excédents, de la façon suivante :
 - 200 000 € sur le résultat d'exploitation du budget 2023 ELECTRICITE
 - 100 000 € sur le résultat d'exploitation du budget 2023 TELEDISTRIBUTION

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/78 CMSEA : SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE À LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Rapport :

En contrepartie de l'activité des éducateurs spécialisés du CMSEA sur son territoire, la ville de TALANGE assure une prestation correspondant aux frais de fonctionnement des locaux utilisés, ainsi que les frais liés à l'action des éducateurs de Prévention Spécialisée.

Le Département de la Moselle verse une participation équivalente à celle de la ville de TALANGE dans la limite d'un plafond fixé chaque année par le Conseil Départemental et dont le montant est égal, pour l'année 2024, à 24 000 € par équipes différentes, soit 24 000 € pour 1 équipe.

La ville de TALANGE verse une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 € pour l'exercice 2024.

Le versement de la participation du Département sera effectué à la signature de la présente convention.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'utilité de l'action menée par le CMSEA sur le territoire de la commune de Talange,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Sébastien MACRI,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Monsieur ELISEI ayant quitté la salle,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à la participation aux frais de fonctionnement du CMSEA, centre chargé de la prévention spécialisée à TALANGE

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

**2024/79 CMSEA : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE POUR SON ACTION PORTANT SUR
L'ASCENSION DU MONT BLANC PAR DE JEUNES TALANGEOIS**

Rapport :

Le CMSEA vient de faire parvenir sa demande d'aide à l'ascension du Mont Blanc pour 4 jeunes talangeois qui sont partis du 12 au 20 juillet 2024. Le Maire propose d'attribuer cette participation qui s'élève à **3 000 €**.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321 et suivants,

Considérant que cette action menée par le Club de prévention va permettre à 4 jeunes Talangeois de gravir le Mont-Blanc,

Considérant que la Commune souhaite permettre à ces 4 jeunes de participer à cette ascension, en versant une subvention exceptionnelle de 3 000 €,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Sébastien MACRI,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 057-215706631-20240930-2024_79-DE



À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de participer au financement de l'ascension du Mont Blanc en versant la participation au CMSEA d'un montant de 3 000€
- **VOTE** d'une dépense de 3 000 € correspondant au montant de ladite participation, qui sera imputée au Budget 2024.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/80 PARTICIPATION FINANCIÈRE 2024 AU BUDGET DE LA MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN

Rapport :

La Mission Locale du Pays Messin, dont le rôle est, et reste important pour les jeunes Talangeois, vient de faire parvenir sa demande de participation financière pour son budget 2023.

Le montant de la participation est de 1,20 € par habitant, soit pour 8 117 habitants recensés à TALANGE, **12 987,20 €**.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle de la Mission Locale du Pays Messin,

ùMonsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 057-215706631-20240930-2024_80-DE

Berger
Levrault

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de participer au budget 2024 de la Mission Locale du Pays Messin pour un montant de **12 987,20 €**.



Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024
LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/81 UN ARBRE, UN ENFANT, LA VILLE : FIXATION DE LA VALEUR DU BON D'ACHAT

Rapport :

L'opération « Un Arbre, un enfant, la Ville » perdure depuis 1993, et consiste en la plantation d'arbres symbolisant les naissances des enfants de la commune.

Il est traditionnellement remis un bon d'achat aux enfants présents lors de la manifestation annuelle à valoir dans les commerces talangeois.

Il est proposé de revaloriser le montant du bon d'achat remis pour le porter à 30 € pour les enfants nés à compter de 2023.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Claude LALLIER,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 057-215706631-20240930-2024_81-DE

Berger
Levrault

À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 30 € à chaque enfant présent lors de la manifestation « 1 arbre, 1 enfant, la Ville » pour les enfants nés à compter de 2023.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/82 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLÉANT DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE "LE BREUIL", DU LYCÉE "GUSTAVE EIFFEL" ET DANS LA COMMISSION PERMANENTE

Rapport :

Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer Madame Muriel GREBMEIER amenée à siéger au conseil d'administration du collège "le Breuil" et dans la Commission permanente de cet établissement, par Madame Christelle CARRON.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts des établissements scolaires

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ ,

- **DÉSIGNE** Madame Christelle CARRON en remplacement de Madame Muriel GREBMEIER pour siéger aux Conseils d'administrations du collège "le Breuil".

Les membres désignés sont donc :

Membres titulaires :

1. Mme Virginie MAAS
2. Mme Sandra BAUERLE

Membres suppléants :

3. M. Sébastien MACRI
4. Mme Christelle CARRON

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/83 CONCOURS PLUS FLEURIE MA VILLE (ANCIENNEMENT CONCOURS DES MAISONS FLEURIES)

Rapport :

Madame NAUROY-RIZZO propose, en accord avec la Commission Environnement et le bureau municipal, de revaloriser les prix à accorder aux gagnants du concours.

Il est proposé :

1. D'augmenter de 20 euros le montant des prix de chaque catégorie, celui-ci n'ayant pas été revu depuis 2005,
2. D'offrir un bon de 20 euros aux participants non primés,
3. D'inviter et accueillir les personnes qui auraient pu participer, avec une composition florale,
4. De créer une nouvelle catégorie : le prix des anciens vainqueurs des 3 années précédentes pour encourager de nouveaux participants à se présenter.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame NAUROY-RIZZO,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **FIXE** les nouveaux prix ainsi que les tarifs qui y sont associés de la façon suivante :

1. Nouveau prix des anciens vainqueurs :

1^{er} prix : 100€
2^{ème} prix : 80€
3^{ème} prix : 60€

2. Prix des maisons Fleuries :

1^{er} prix : 100€
2^{ème} prix : 80€
3^{ème} prix : 60€

3. Prix des balcons (immeubles) :

1^{er} prix : 100€
2^{ème} prix : 80€
3^{ème} prix : 60€

4. Bons d'achat pour les autres participants n'ayant reçu aucun prix : 20 €

5. Attribution d'une composition florale pour les jardins remarqués qui auraient pu participer.



Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024

LE MAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/84 DÉMARCHE ADMINISTRATIVE PRÉALABLE À LA MODIFICATION DU PLU

Rapport :

Les équipements proposés dans l'ancien stade de football situé au complexe sportif Pierre Obriot sis rue des colombes, ne correspondent plus aux normes actuelles de sécurité et présentent un risque potentiel pour la sécurité des personnes. Cette emprise qui fait partie du domaine privé de la Commune n'est plus utilisée par le public et n'est donc plus entretenue. L'arrêté municipal PM 82/2024 en date du 14 juin 2024 en interdit l'usage et l'accès à cette emprise y est désormais interdit. Trois procès-verbaux en date des 27 juin, 2 juillet et 8 juillet 2024 ont permis de constater le bon affichage sur place de cet arrêté, la fermeture physique des accès aux lieux ainsi que la non-affectation, le non-usage et l'occupation des lieux par le public. Cette démarche est un préalable à la modification du PLU en cours.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1

Vu le Code des communes,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'Arrêté municipal PM 82/2024 en date du 14 juin 2024,

Vu les procès-verbaux de constatation en date des 27 juin, 2 juillet et 8 juillet 2024,
Considérant que les lieux concernés ne sont plus utilisés ni accessibles par le public,
Considérant le caractère d'intérêt général d'une telle procédure de désaffectation,
Considérant que cette démarche est un préalable à la modification du PLU,
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** dans le cadre de la démarche administrative préalable à la modification du PLU, de désaffecter le stade de football et ses alentours situés au complexe sportif Pierre OBRIOT et de le retirer ainsi de l'usage du public.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

**2024/85 ACQUISITION DE 2 PARCELLES EN ESPACES VERTS SITUÉES À L'ENTRÉE DE LA ZONE
D'ACTIVITÉS DU TRIANGLE SISES SECTION 2, N° 67 ET 69**

Rapport :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville a pris attache il y a plusieurs mois avec Madame HAUSHERR, gérante de la société SARL HAUSHERR, propriétaire historique de la zone du triangle, pour l'acquisition de 2 parcelles situées aux abords du rond point entrée de ville. Ces 2 parcelles qui forment chacune un losange de part et d'autre de l'accès voirie à la zone, sont par ailleurs situées sur le tracé du réseau de chauffage urbain et il est indispensable pour la collectivité de maîtriser ces 2 petites emprises foncières en entrée de ville.

Il s'agit des parcelles cadastrées section 2 n° 67 de 96 m² et n° 69 de 92 m².

Le prix de vente de ces parcelles a été fixé en concertation avec la gérante de la société SARL HAUSHERR à 5640 € HT pour l'ensemble des biens avec les frais de notaire à charge de la commune.

Il n'est pas nécessaire de consulter le service des domaines, sachant que seules sont obligatoires les demandes d'évaluation concernant les projets d'acquisition d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €. La commune peut procéder à l'acquisition de ces biens sans avoir l'obligation de solliciter un avis domanial.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles cadastrées contenance totale de 188 m².

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22-15,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le courrier de la SARL HAUSHERR du 22 juillet 2024 qui accepte le prix 5640 € HT pour l'ensemble des biens, frais de notaire à charge de la Commune,

Considérant que les parcelles cadastrées section 2 n° 67 et n° 69 d'une contenance totale de 188 m², constituent un intérêt pour la collectivité

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition relatif aux parcelles cadastrées, ban de Talange, section 2, parcelles n° 67 et 69, au prix demandé de 5 640 € HT, ainsi que les frais de notaire et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024
LE MAIRE





**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/86 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapport :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude des attachés par voie de promotion interne, il y a lieu de créer un poste d'attaché à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024.

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits de l'article 64111.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
Vu la délibération n° 67/2024 du 26 juin 2024 concernant la modification des emplois communaux,
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des emplois communaux,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois comme suit :

Situation ancienne	Nombre de poste	Situation nouvelle	Nombre de poste
Attaché à temps complet titulaire	0	Attaché à temps complet titulaire	1

- Indique que la dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits de l'article 64111, à compter du 1^{er} octobre 2024

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
METZ**

**COMMUNE DE TALANGE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **30 septembre 2024** en séance ordinaire dans la salle des séances de la mairie de Talange sous la présidence de Monsieur Patrick ABATE, Maire.

Secrétaire de séance : **Monsieur Claude LALLIER**

Date d'envoi de la convocation : **24 septembre 2024**

Élus en fonction : **29**

Votants: **24**

17 Conseillers présents : Patrick ABATE, Anne CROCITTI, Martine CAVALLIN, Raphaëla RUMML, Jean-Marc TODESCHINI, Driss TLEMSANI, Jean Marc ELISEI, Sébastien MACRI, Claude LALLIER, Sandra BAUERLE, Isabelle SIMON, Muriel NAUROY-RIZZO, Serge ROSITO, Muriel GREBMEIER, Dominique JURCZAK, Christelle MONNOT, Christelle CARRON

9 Conseillers absents excusés (dont 7 procurations): Esther HIESIGER (S.ROSITO), Julien SIAD, Vincent BROCHET, Régine DAUTRUCHE (M.CAVALLIN), David MASTRODICASA (S.BAUERLE), Denis LEDRICH (R.RUMML), Virginie MAAS (D.JURCZAK), Daniel WILLAUME (J-M. TODESCHINI), Jean-Louis MOLINARI (P.ABATE)

3 Conseillers absents : Valérie DIEDERLE, Mehdi BONCOEUR, Julie AHARDANE-SCHONG

2024/87 CCRM : RAPPORT ANNUEL 2023 DU DÉLÉGATAIRE ET RAPPORT 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Rapport :

La Communauté de Communes Rives de Moselle a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à SUEZ Eau France dans le cadre d'une délégation de service public. En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, le délégataire a remis son rapport annuel 2023 (RAD), retraçant pour cet exercice la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, accompagné d'une analyse de la qualité du service.

Les données essentielles du RAD ont été reprises dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS), établi en application de l'article L.2224-5 du CGCT. Il présente les données techniques et financières qui permettent de s'assurer de la qualité du service public d'assainissement collectif et d'en mesurer ses performances. Il est à disposition à la Direction Générale des Services.

En 2023, les études se sont poursuivies pour l'amélioration de la connaissance des réseaux et la définition des besoins de travaux, dans la perspective de consolider le plan pluriannuel d'investissement fondé sur l'extension de la station d'épuration Bords Moselle à Hauconcourt et intégrant le renouvellement des réseaux sur les années à venir.

L'année 2023 aura été marquée par le lancement de la procédure de conception-réalisation pour l'extension de la station d'épuration Bords Moselle. Elle permettra de désigner en septembre 2024 le groupement d'entreprises qui sera chargé de réaliser l'équipement. Les travaux devraient démarrer début 2025 pour une durée d'environ 2 ans.

Le contrat de délégation qui s'achève au 31/07/25 a également fait l'objet d'un avenant n°8 qui a permis de mettre à jour la dotation de renouvellement (augmentation) et adapter le plan de charges du délégataire (curage des canalisations, diminution du linéaire d'inspection vidéo, nouvel objectif de réalisation des contrôles de branchement, suppression de 25 kms de diagnostic DIAGRAP, modification des modalités de réalisation du diagnostic permanent...).

Concernant le fonctionnement des installations, toutes les stations d'épuration ont été conformes aux arrêtés préfectoraux, malgré quelques dysfonctionnements.

Le délégataire SUEZ affiche un bilan financier négatif avec un déficit de 633 144 € encore plus important qu'en 2022 (399 407 €). Il est à noter une augmentation significative des charges qui s'élèvent à 2 916 429 € en 2023 (2 834 941 € en 2022). Parallèlement, les produits sont à la baisse en 2023 et s'élèvent à 2 283 534 € (2 435 238 € en 2022).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2023 du délégataire SUEZ Eau France et d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022, tels qu'annexés.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport annuel du délégataire 2023 pour le service public d'assainissement collectif,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2023,

Vu l'avis de la CCSPL réunie le 7 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable du 12 juin 2024,

Vu les articles L. 2224-1 à 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif soit présenté et soumis à l'approbation du Conseil Communautaire dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice,

Vu la Loi n° 95-127 du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations du service public, qui prévoit qu'il soit fait communication à l'assemblée délibérante du rapport d'activité du délégataire du service public d'assainissement collectif,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

- **Prend acte** du rapport annuel du délégataire de service public assainissement collectif pour l'année 2023,
- **Approuve** le rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif qui seront mis à disposition du public dans les conditions fixées à l'article L.1411-13 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Pour Extrait Conforme,
Talange, le 1^{er} octobre 2024



LE MAIRE